

Le dispositif STOP c'est

- => Un numéro national
- => Une plateforme numérique
- => Une campagne de sensibilisation
- => Une équipe de professionnel(le)s de santé
- => 28 CRIAVS répartis sur le territoire
- => 200 professionnel(le)s pour vous répondre



0 806 23 10 63*

* Appel confidentiel et non surtaxé

VOUS NE VOYEZ QU'ELLE ?

Service téléphonique d'orientation et de prévention vers les soins pour les personnes attirées sexuellement par les enfants.

Ligne ouverte du lundi au vendredi
De 9h à 17h

Soutenu par :



www.dispositifstop.fr



Code-Codex // DigitalDoors - Impression : Exaprint

Vous êtes attiré(e) sexuellement par les enfants ?

N'allez pas plus loin

Un(e) professionnel(le) de santé peut vous aider

stop 0 806 23 10 63*

* Appel confidentiel et non surtaxé
Service Téléphonique d'Orientation et de Prévention

Quelques Informations

La Fédération Française des Centres Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles (FFCRIAVS) a mis en place l'expérimentation d'un service téléphonique d'évaluation et d'orientation vers les soins pour les personnes attirées sexuellement par les enfants, dans un objectif de prévention des violences sexuelles sur mineurs. Ce dispositif est soutenu par Adrien Taquet, Secrétaire d'État chargé de l'Enfance et des Familles auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé, qui a intégré la mesure dans le plan de lutte contre les violences faites aux enfants présenté le 20 novembre 2019.

Des chiffres

Un an en expérimentation dans quelques départements, le dispositif a été nationalisé le 20 novembre 2020.

À ce jour, ce numéro comptabilise :

- 1060 appels depuis 2019
- 336 appelants au total
- 68% de personnes attirées sexuellement par les enfants
- 4% de victimes
- 9% de familles (d'auteurs ou de victimes)
- 4% personnes témoins de violences sexuelles
- 3/4 des appelants sont orientés vers des soins

Comment se passe un appel ?

=> Un(e) appelant(e) compose le numéro

=> Il/elle renseigne son n° de département

=> Il/elle est mis(e) automatiquement en relation avec le CRIAVS correspondant

=> Un(e) professionnel(le) de santé échange avec lui/elle

À l'issue de l'appel, une orientation et/ou un parcours de soins peuvent être proposés.

Qui s'en charge ?

L'appel est traité par les équipes pluridisciplinaires des CRIAVS : le/la secrétaire accueille et recueille les premières informations avant de proposer à l'appelant un entretien avec un(e) collègue clinicien(ne) en vue d'une orientation vers une prise en charge adaptée.

Les CRIAVS - Centres Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles - sont des structures de service public placées sous la responsabilité du Ministère des Solidarités et de la Santé et sont rattachées à des établissements de santé. Leurs équipes sont pluridisciplinaires (plus de 15 corps de métier représentés), essentiellement composées de professionnels de la santé mentale.

Les missions des CRIAVS

La mise en place de formations initiales et continues pour les professionnels intervenant auprès des auteurs de violences sexuelles

Une mission de recherche et de réflexion sur les prises en charge et le suivi des auteurs de violences sexuelles

La participation au développement de la prévention

L'animation du maillage Santé-Justice dans l'objectif d'une collaboration étroite des champs santé, justice, et accompagnement social

La constitution d'un espace expert dans l'objectif de fournir aux professionnels de secteur un appui de qualité sur les difficultés et questionnements qu'ils peuvent avoir sur leurs pratiques cliniques

La mise en place d'un pôle d'information et de documentation

Si vous souhaitez utiliser la

campagne de sensibilisation

Cette campagne de communication est libre d'utilisation.

Elle se compose de supports de communication : affiches, dépliants, cartes... Vous pouvez retrouver tout le matériel sur www.dispositifstop.fr